



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES
DECHETS MENAGERS**

ANNEE 2022

RAPPORT ANNUEL 2022

Le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets est défini par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 qui abroge le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le présent rapport est destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants ainsi qu'aux communes ayant délégué la compétence « collecte des déchets » et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour 2022.

1 - Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

I. Présentation générale

a) Territoire desservi

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération (PSGXVA) est constitué des communes suivantes :

- L'Aiguillon-sur-Vie
- Brem-sur-Mer
- Brétignolles-sur-Mer
- La Chaize Giraud
- Coëx
- Commequiers
- Le Fenouiller
- Givrand
- Landevieille
- Notre-Dame-de-Riez
- Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Saint-Hilaire-de-Riez
- Saint-Maixent-sur-Vie
- Saint-Révérend



- 14 communes
- Population municipale : 51 560 habitants ; Population DGF : 75 782 habitants
- 51 386 logements dont 24 511 résidences secondaires (47,7%)
- 1 318 professionnels collectés par le service public de gestion des déchets ménagers.

b) Organisation de la collecte et traitement

Sur son territoire, la Communauté d'Agglomération exerce la compétence collecte des déchets ménagers, le ramassage est assuré en régie par le personnel communautaire.
L'exercice de la compétence traitement a été confié au syndicat départemental TRIVALIS.

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Ferraille, carton, DEEE, DDS, DEA...
Compétence PSGXVA	Collecte	 	 				
	Déchèterie						
Compétence TRIVALIS	Transfert (Figure 1)	Centre de transfert départemental de Givrand	Centre de transfert départemental de Givrand	Centre de transfert départemental de Givrand	Centre de transfert départemental de Givrand	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat
	Traitement / Valorisation (Figure 2)	Tri mécano biologique	Centre de tri départemental : Vendée Tri Filière de recyclage	Usines de recyclage	Saint Gobain Chateaubernard (16)	Filière agricole	Filières de traitement

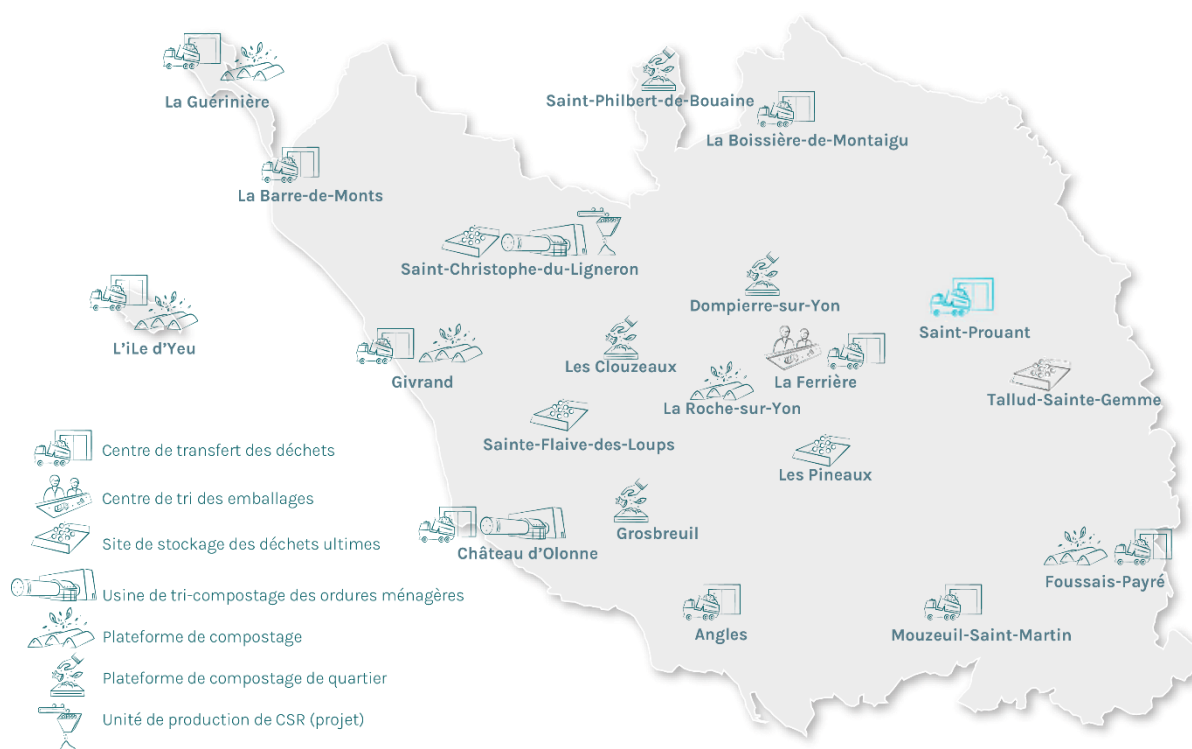


Figure 1 : Carte des unités de traitement en Vendée

TRIVALIS est en charge du traitement des déchets en Vendée. Il gère ainsi les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, emballages, verre et papier) de 17 collectivités (Figure 2) en assurant les missions :

- de transport des déchets vers les centres de traitement et valorisation,
- de l'exploitation des installations de tri, de traitement/valorisation et de stockage,
- de traitement des déchets des déchèteries (réalisé par des prestataires).



Figure 2 : Carte des 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS

c) Financement du service de gestion des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le service Régie - Collecte du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est principalement financé par la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM) comprenant une part incitative.

II. La Prévention des déchets

a) Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produit en 2010 correspond à l'indice 100. L'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage de l'année par 100 (indice de 2010) et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

$$Indice_{\text{année du rapport}} = \frac{\text{tonnage année du rapport} \times Indice_{2010}}{\text{tonnage année}_{2010}}$$

	2010	...	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2010-2022
Ordures ménagères	100		97	83	81	77	81	81	-19%
Emballages	100		171	212	224	239	261	270	170%
Papier	100		101	104	101	87	89	78	-22%
Verre	100		116	123	126	124	134	138	38%
TOTAL OMA	100		105	99	98	95	101	101	1%
Déchèterie	100		124	106	116	114	129	128	28%
Total déchets	100		116	103	109	106	118	117	17%
Total déchets hors gravats	100		122	105	111	111	118	113	13%

Grace une réduction de 19 % des Ordures Ménagères Résiduelles collectées (le flux le plus important en tonnage annuel), la part des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) reste stable (+ 1%). Les tonnages en déchèterie ont aussi fortement augmenté (+ 28 %). La forte progression des tonnages des déchèteries engendre une hausse de la production totale (collecte + déchèteries) des déchets (hors gravats) de 13 % depuis 2010. L'extension des consignes de tri en 2017, puis la mise en place de la tarification incitative en 2018, ont conduit à une hausse conséquente des tonnages d'emballages (+ 170 %) et du verre (+ 38 %).

b) Actions de prévention

Suivi de collecte

Une campagne de suivi de collecte porte à porte sur le flux des emballages a été mise en œuvre d'avril à novembre 2022. Durant cette période, 3 agents ont contrôlé le contenu des bacs emballages présentés à la collecte et ont rencontré les usagers pour lesquels des erreurs de tri avaient été relevées. Cette opération a touché la quasi-totalité des foyers du territoire.

Animations en milieu scolaire et grand public.

Des animations scolaires sont proposées aux écoles primaires sur différents thèmes : l'importance du geste de tri, le recyclage, le compostage et la prévention des déchets. Ces animations sont réalisées par l'animatrice du tri de la collectivité.

Trivalis propose également aux scolaires de visiter l'usine de traitement mécano-biologique des ordures ménagères *Trivalandes* ainsi que le centre de tri des emballages *Vendée Tri*.

En 2022, l'animatrice de la collectivité est intervenue dans 19 établissements (scolaires - maternelles et primaires, EHPAD, centre de loisirs et MFR) pour réaliser 89 animations.

1 976 enfants et 195 adultes ont été sensibilisés

Le compostage individuel

Des composteurs sont mis à disposition des foyers, moyennant une participation financière de 22 € environ.

En 2022, **583 composteurs** ont été distribués.

Depuis le lancement de l'opération, en 2014, 4 116 composteurs ont été mis à disposition.

Accompagnement des associations

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération accompagne les organisateurs de manifestations dans la gestion de leurs déchets. Des bacs de tri sélectif leur sont mis à disposition gratuitement.

III. L'organisation de la collecte des déchets

a) La pré-collecte

La pré-collecte constitue l'étape entre le moment où l'utilisateur a produit ses déchets et le moment où ils sont pris en charge par la collectivité.

La collecte en porte à porte concerne 90% des tonnages des flux ordures ménagères et emballages ménagers du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Pour la présentation de ces déchets, suivant leur composition en nombre de personnes, des bacs roulants de 120 à 340 litres sont mis à disposition des foyers. Les bacs ordures ménagères sont équipés d'un dispositif d'identification du foyer permettant ainsi la facturation du service suivant le règlement établi.



Ordures ménagères



Emballages ménagers

La collecte en apport volontaire concerne 100% du verre et du papier ainsi que 10% des tonnages des flux ordures ménagères et d'emballages ménagers. Aucun matériel n'est mis à disposition des foyers qui utilisent leurs propres moyens, pour le transport de ces déchets, de leur lieu de production (domicile) aux conteneurs d'apport volontaire, situé au point de collecte le plus proche, suivant un maillage du territoire qui peut engendrer un déplacement de plusieurs centaines de mètres.

b) Les équipements disponibles pour la collecte en apport volontaire

Sur le territoire, la collecte du verre, du papier et des textiles se fait uniquement en point d'apport volontaire.

Un service d'enlèvement des encombrants à domicile est en place suivant certaines conditions. La quasi-totalité des dépôts se réalise par apport des administrés sur l'une des 4 déchèteries du territoire.

10% des tonnages des flux ordures ménagères et d'emballages ménagers sont collectés en apport volontaire. Il est cependant constaté que 75 % des résidences secondaires et 25 % des résidences principales utilisent les conteneurs d'apport volontaire régulièrement pour leurs dépôts d'ordures ménagères.



	OMR	Emballages	Verre	Papier	Déchèterie	Textile
Contenant	Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Bennes	Bornes
Quantité	86 conteneurs	121 conteneurs	223 colonnes	194 colonnes	4 déchèteries	26 bornes
Population	75 782	75 782	75 782	75 782	75 782	75 782
Ratio contenant/habitant	1 pour 881	1 pour 626	1 pour 340	1 pour 391	1 pour 18 946	1 pour 2 915

Dans son recueil « Développer la collecte de PROXIMITE », Citéo (fusion d'Eco Emballages et Eco Folio) recommande :

- Pour les flux ordures ménagères et emballages : 1 point pour 150 à 250 habitants.
- Pour les flux verres et papiers : 1 point pour 250 à 350 habitants.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est correctement doté vis-à-vis des ratios annoncés par CITEO pour le verre et le papier mais le nombre de conteneurs ordures ménagères et emballages devrait être triplé pour ces flux si une organisation en porte à porte ne perdurerait pas.

Eco TLC préconise une borne textile pour 2 000 habitants, il en faudrait donc 36 sur le territoire alors qu'on en compte actuellement 26. Ceci engendre des problématiques de collecte pour le prestataire, la société « Le Relais ». Le maillage doit être densifié, en accord avec les communes.

Pour les déchèteries, il n'existe pas de ratio équipement/habitant mais plutôt une répartition géographique : 1 déchèterie à moins de 15-20 km de chaque usager. De par l'implantation de ses 4 déchèteries, la situation de la collectivité est bien en dessous de cet indicateur.

c) Les déchèteries

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération compte 4 déchèteries accessibles à tous les habitants du territoire. Elles sont situées sur les communes de Brétignolles-Sur-Mer, Coëx, Givrand et Saint Hilaire de Riez. La gestion des déchèteries est effectuée en régie.



Localisation des déchèteries

Déchèterie de Coëx
Dolbeau
85 220 Coëx

Déchèterie de la Chaussée
13 Av. de la Chaussée
85 270 Saint Hilaire de Riez

Déchèterie de Brétignolles sur Mer
Le Peuple
85 470 Brétignolles sur Mer

Déchèterie du Soleil Levant
2 Rue du Soleil Levant
85 800 Givrand

Les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération peuvent accéder aux déchèteries via un système de contrôle d'accès.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon la nature et le volume des déchets apportés en déchèterie.

L'accès est interdit aux tracteurs agricoles et aux véhicules de plus de 3.5 tonnes.

Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| ▪ <i>plastiques souples</i> | ▪ <i>bois</i> | ▪ <i>carton</i> |
| ▪ <i>déchets ultimes</i> | ▪ <i>objets valorisables</i> | ▪ <i>polystyrène</i> |
| ▪ <i>végétaux</i> | ▪ <i>ferraille</i> | ▪ <i>verre</i> |
| ▪ <i>papier</i> | ▪ <i>plaques de plâtre</i> | ▪ <i>DEEE¹</i> |
| ▪ <i>meublier</i> | ▪ <i>plastiques rigides</i> | ▪ <i>cartouches d'encre</i> |
| ▪ <i>gravats</i> | ▪ <i>déchets dangereux</i> | ▪ <i>radiographies</i> |

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivants :

¹ Déchets d'équipement électriques et électroniques.

		Déchèterie de Brétignolles sur Mer	Déchèterie de Coëx	Déchèterie de Givrand	Déchèterie de Saint Hilaire de Riez
LUNDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
MARDI	MATIN	8h30 à 12h00 (1)		8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00 (1)		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
MERCREDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
JEUDI	MATIN	8h30 à 12h00		8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
VENDREDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
SAMEDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00

* 18h, du 1^{er} avril au 30 septembre

(1) déchèterie de Brétignolles sur Mer fermée le mardi du 1^{er} octobre au 31 mars

d) La collecte

Elle s'effectue en régie pour l'ensemble des flux ramassés.

2017 a été l'année de la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages. Les tournées de collecte ont subi des modifications importantes pour absorber l'augmentation du tonnage et du volume induit.

En 2018, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a adopté la redevance incitative visant à diminuer les quantités d'OMR et augmenter la part des recyclables. Ceci a entraîné une baisse notable des tonnages des ordures ménagères et une augmentation des emballages. Il en résulte qu'actuellement, la quasi-totalité des foyers en collecte porte à porte pour les ordures ménagères ne présentent leur bac que 12 fois par an.

Ordures ménagères résiduelles :

Mode de collecte : Les usagers du service peuvent utiliser le service en porte à porte (bac individuel) ou en apport volontaire via un maillage du territoire avec 86 conteneurs (hors équipement des campings).

- 75 % des résidences principales présentent exclusivement en porte à porte
- 45 % des résidences secondaires utilisent exclusivement les points d'apport volontaire (PAV)
- 25 % le porte à porte exclusivement (30% les deux services indifféremment)

Fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles :

	Janvier - Mars	Avril à Juin	Juillet à Août	Septembre - Octobre	Novembre - Décembre
Ménages	C1	C1	C1	C1	C1
Campings	C0	C1 à C2	C2 à C7	C1 à C3	C0
Professionnels	C3	C3	C7	C3	C3

C0 = pas de collecte, C1 = collecte 1 fois par semaine, C2 = collecte 2 fois par semaine, C3 = ...

Emballages ménagers :

Mode de collecte : Les ménages et les professionnels peuvent utiliser le service en porte à porte (bac individuel) ou en apport volontaire via un maillage du territoire avec 121 conteneurs (hors équipement des campings).

La collecte des emballages ménagers des campings s'effectue uniquement en conteneur d'apport volontaire.

Verres ménagers :

Mode de collecte : sur l'ensemble du territoire, quel que soit le producteur, la collecte du verre ménager s'effectue uniquement en conteneur d'apport volontaire.

Journaux – revues - magazines :

Mode de collecte : sur l'ensemble du territoire, quel que soit le producteur, la collecte des journaux – revues- magazines s'effectue uniquement en conteneur d'apport volontaire.

e) Brigade Propreté

Suivant la saisonnalité, 2 à 4 équivalents temps pleins sont affectés au maintien du niveau de propreté des points d'apport volontaire. La mission de ces agents contribue à l'accompagnement des communes pour l'exercice de leur compétence propreté urbaine dans laquelle entre la gestion des dépôts sauvages (compétence communale).

IV. Bilan sur la collecte des déchets

a) Données générales

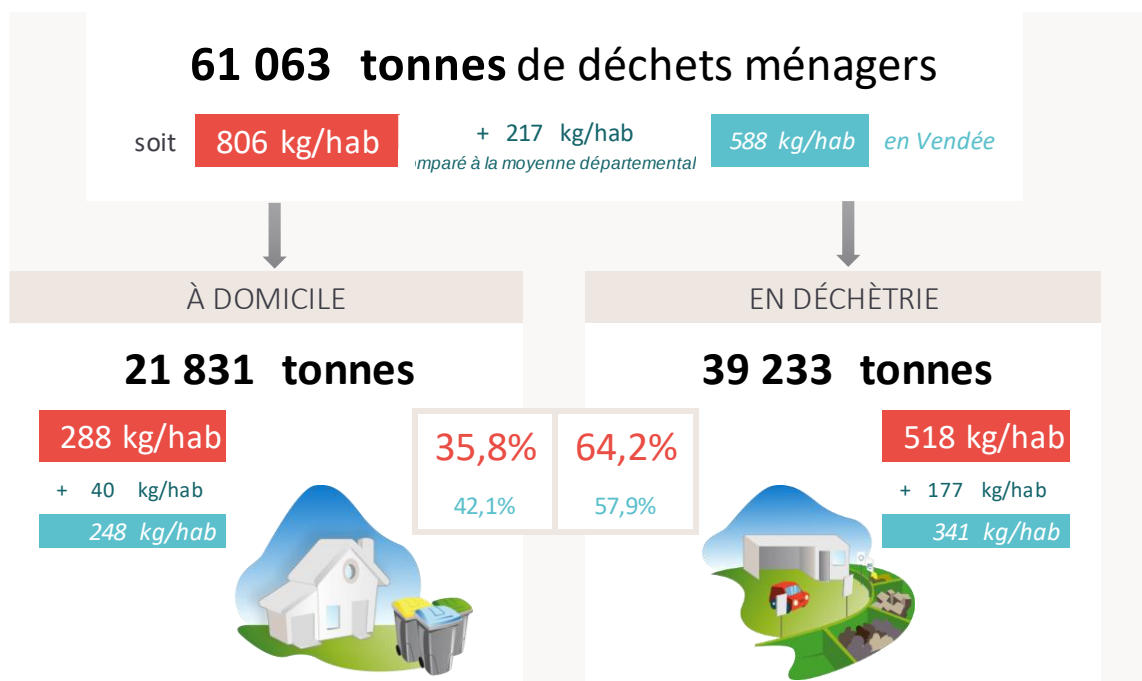
En 2022 :

21 831 tonnes de déchets ont été collectées contre 21 718 tonnes en 2021.

39 233 tonnes de déchets ont été déposées en déchèterie, 39 740 tonnes en 2021

Comparée à 2021, l'année 2022 est marquée par les tendances suivantes :

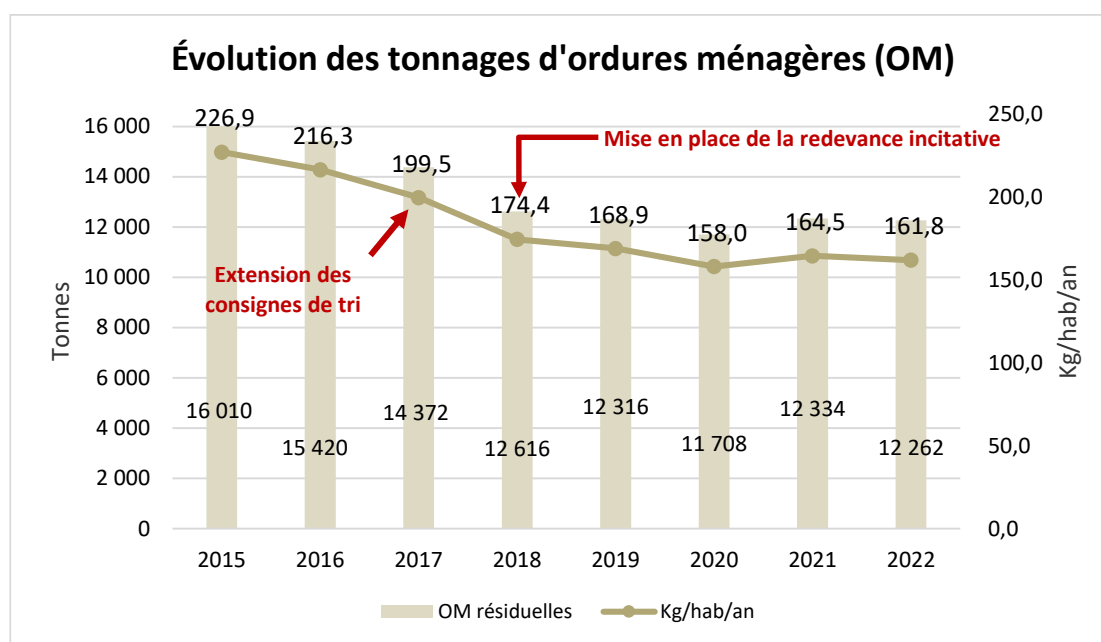
- Une diminution des tonnages papiers – 12,4 % (- 194 tonnes)
- Une diminution des déchets ultimes – 10,0 % (- 343 tonnes)
- Une diminution du tonnage de bois – 12,5% (- 186 tonnes)
- Une augmentation des tonnages de bio déchets + 55,1 % (+ 139 tonnes)
- Une augmentation des gravats + 7.7 % (+ 1 141 tonnes)



b) Tonnages collectés

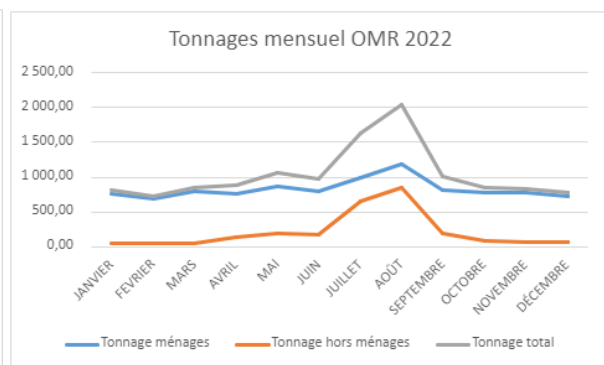
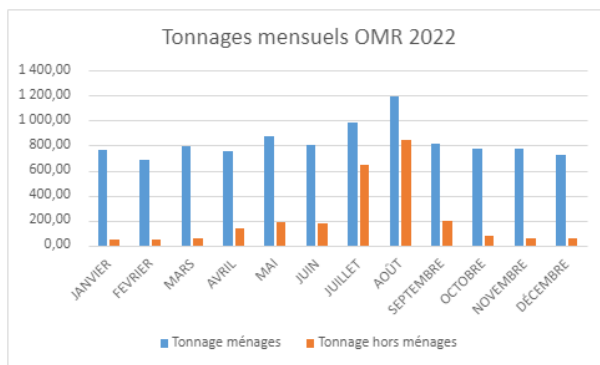
Ordures ménagères

En 2022, 12 262 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire.



Après une baisse notable des tonnages de 2015 à 2019 (- 23,1 %), due aux effets cumulés de l'extension des consignes de tri et de l'adoption de la tarification incitative, la quantité d'ordures ménagères résiduelles globales (ménages et assimilés = activités professionnelles) stagne sur les dernières années.

Les graphiques suivants distinguent la collecte « ménages » de la collecte assimilée « hors ménages ».



La fluctuation mensuelle des tonnages est marquée par la typologie touristique du territoire. Entre janvier et août, les tonnages des ménages sont à peine doublés, de 681 T à 1 192 T, alors que ceux des hors ménages sont multipliés par 18 passant de 46 T à 848 T. En moyenne sur l'année, les hors ménages représentent 25,3% des tonnages, une variation qui va de 6,2% en janvier à 71,1% en août.

L'incidence touristique sur les tonnages ordures ménagères est essentiellement marquée par les activités professionnelles.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		Vendée	France
Ménages uniquement	Ménages + Hors ménages		
132,6 kg/hab	161,8 kg/hab	135.7 kg/hab	255 kg/hab

Malgré l'incidence saisonnière, en population DGF, la production d'OMR à 132,6 Kg/hab./an est comparable à l'ensemble du territoire vendéen ; si la production hors ménages y est intégrée, ce ratio est alors de 161,8 Kg/hab./an ce qui souligne le poids des déchets des professionnels sur le territoire.

La collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- les emballages,
- les bouteilles, les bocaux et les flacons en verre,
- les papiers : journaux, revues, magazines, enveloppes avec ou sans fenêtre...

En 2021, **9 197** tonnes de ces matériaux ont été ramassées sur l'ensemble du territoire.

Les ratios annuels 2022 en Kg/habitant DGF sont les suivants :



Déchets TRIÉS et VALORISÉS

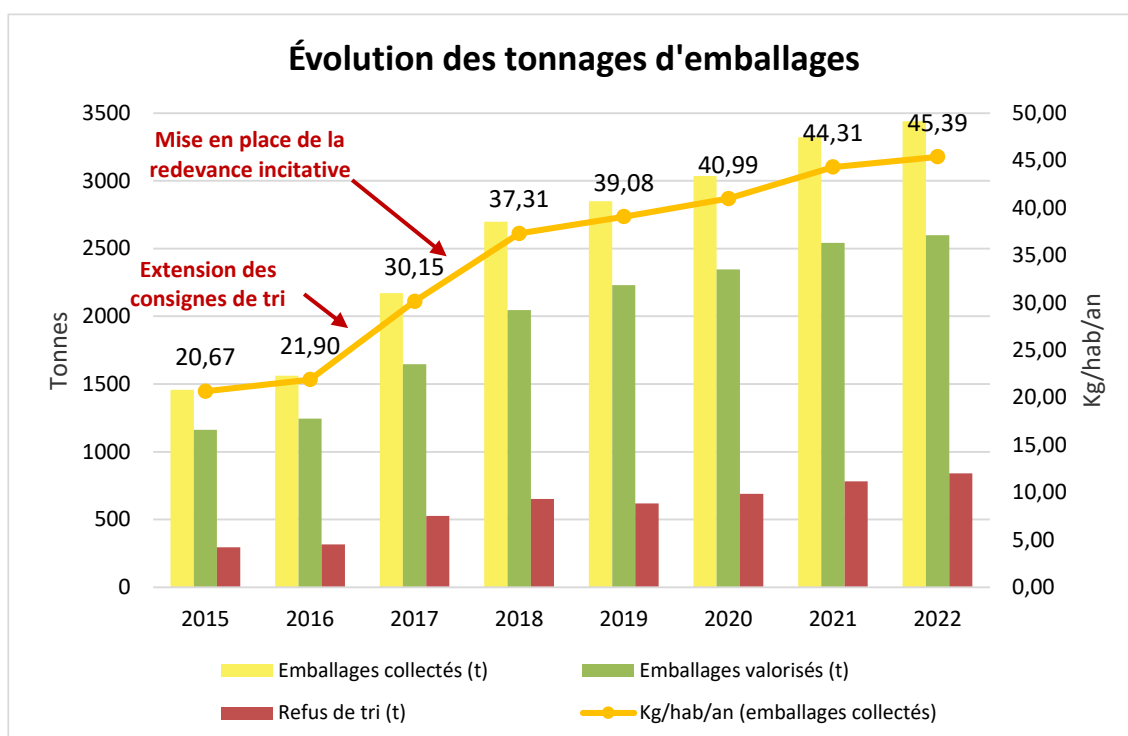
Emballages	●	121,4	110,6
Papiers	●	45,4	41,0
Verre	●	18,0	17,5
		57,9	52,1

Pays de Saint Gilles

Vendée

🗑️ Les emballages

La collecte porte à porte des ménages s'effectue toutes les deux semaines (C 0,5) sur tout le territoire avec une exception pour les 3 communes littorales (Brétignolles-Sur-Mer, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de -Riez) dont la fréquence est hebdomadaire (C1) en juillet et août.

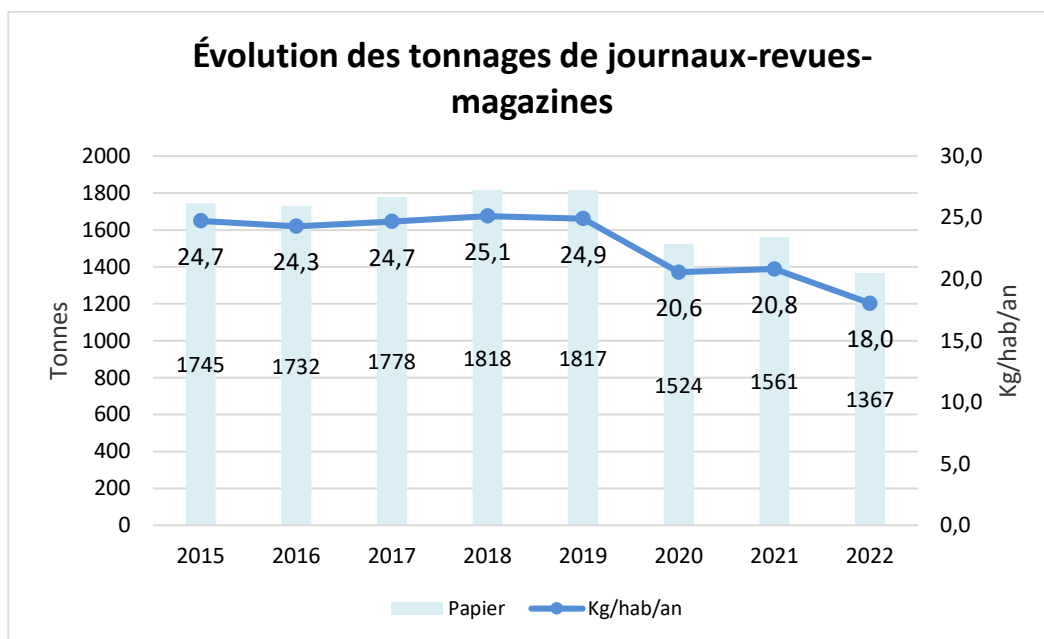


Entre 2015 et 2022, les tonnages d'emballages collectés ont augmenté de 136 %. Ceci est notamment dû à l'extension des consignes de tri puis à la mise en place de la redevance incitative sur le territoire.

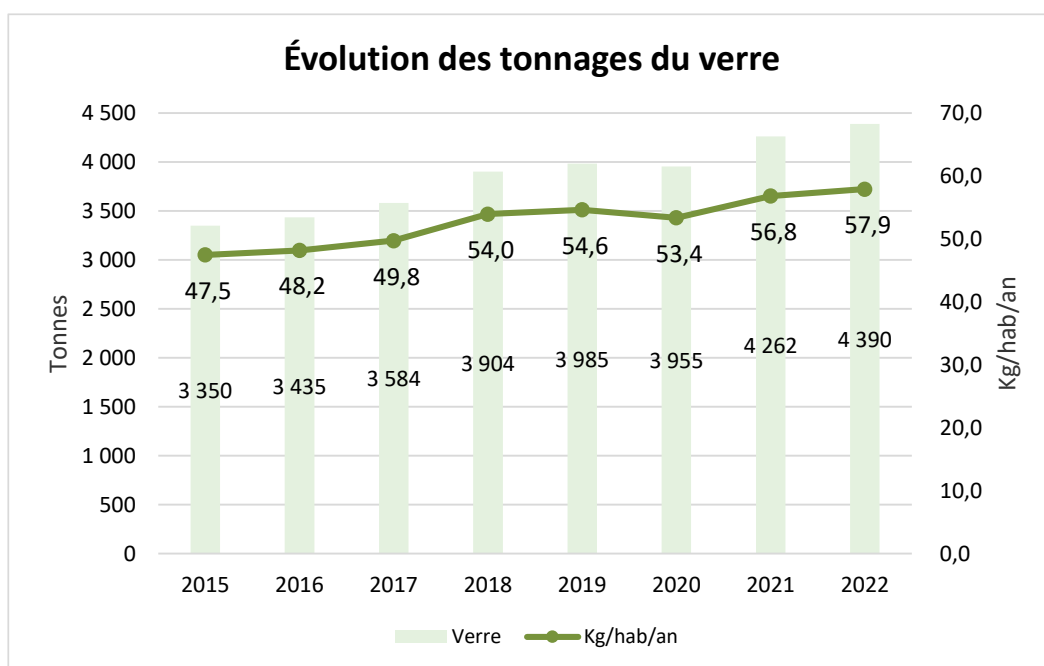
Entre 2021 et 2022, les tonnages d'emballages collectés ont légèrement augmenté (+ 3,5%) avec un taux de refus qui gagne un point à 24,5% du tonnage collecté.

🗑️ Le verre et les journaux-revues-magazines

Le verre ménager et les journaux-revues-magazines sont exclusivement collectés en apport volontaire.



Depuis 2015, les tonnages de journaux-revues-magazines ont baissé de 21,7% et sont actuellement de 18 kg/habitant et par an. Ce constat est dû au déclin du papier (face au numérique), qui est également national et devrait encore se poursuivre.



Les tonnages de verre collectés ont augmenté de 31% en 7ans.

c) Tonnages déposés en déchèterie

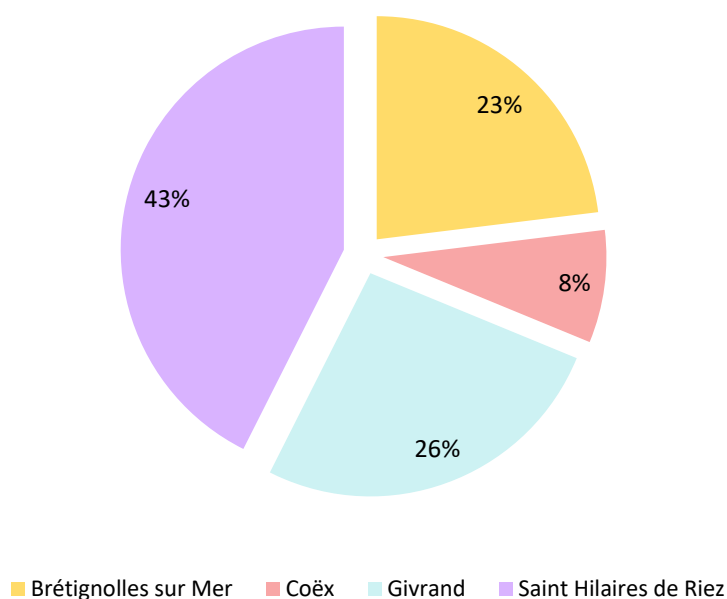
Au total, **39 233 tonnes** ont été collectées en 2022 dans les 4 déchèteries du territoire.

ANNEES	2019		2020		2021		2022		Évolution 2021-2022	
Population desservie	72 920		74 090		74 980		75 782			
	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	%	Tonnage
TOTAL Déchèteries	35 632	489	34 976	472	39 740	530	39 233	517,7	-1,28%	-507
TOTAL Déchèt.hors déchets verts	24 043	330	22 008	297	26 787	357	27 176	358,6	1,45%	389
Déchets Verts	11 589	158,93	12 968	175,03	12 953	172,75	12 057	159,10	-6,92%	-896
Cartons industriels	1 124	15,41	1 050	14,17	1 181	15,75	1 167	15,40	-1,19%	-14
Ferrailles	1 242	17,03	1 167	15,75	1 260	16,80	1 060	13,99	-15,87%	-200
Bois	1 351	18,53	1 348	18,19	1 488	19,85	1 302	17,18	-12,50%	-186
Déchets ultimes	3 239	44,42	3 210	43,33	3 432	45,77	3 089	40,76	-9,99%	-343
Gravats	12 719	174,42	11 163	150,67	14 805	197,45	15 946	210,42	7,71%	1 141
Déchets diffus spécifiques	183	2,51	255	3,44	261	3,48	247	3,26	-5,36%	-14
Déchets d'équipement électrique	823	11,29	788	10,64	868	11,58	789	10,41	-9,10%	-79
Plastiques rigides	452	6,20	441	5,95	487	6,50	447	5,90	-8,21%	-40
Plastiques souples	69	0,95	64	0,86	71	0,95	63	0,83	-11,27%	-8
Polystyrène	23	0,32	19	0,26	21	0,28	26	0,34	23,81%	5
Souches	372	5,10	155	2,09	203	2,71	473	6,24	133,00%	270
Amiante	24	0,33	34	0,46	40	0,53	52	0,69	30,00%	12
Ameublement	2 228	30,55	2 122	28,64	2 446	32,62	2 285	30,15	-6,58%	-161
Plaques de Placo Plâtre	194	2,66	192	2,59	224	2,99	230	3,04	2,68%	6

De 2021 à 2022, la quantité de déchets déposés en déchèterie reste stable sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie mais, avec un ratio de 517,7 Kg/hab/an, il est particulièrement élevé vis-à-vis de ce qui est observé dans les autres collectivités du département pour lequel la moyenne est à 340,7 Kg/hab/an.

Il est à noter que le captage départemental annuel en déchèterie est de 102,7 Kg/hab/an pour les déchets végétaux et de 102,7 Kg/hab/an pour les gravats alors qu'il est respectivement de 151,9 Kg/hab/an et 210,4 Kg/hab/an sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération. Ces chiffres et le gisement important de « souches » soulignent l'importance des volumes déposés par les professionnels.

Répartition des tonnages entre les déchèteries



V. Le traitement des déchets

a) Les sites de traitement

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées sont déposées au centre de transfert de Givrand (85) avant d'être acheminées à l'usine de tri mécano biologique « Trivaland » à Saint-Christophe-du-Ligneron (85).

La collecte sélective

Les emballages sont transférés sur l'installation de Givrand pour être ensuite dirigés vers le centre de tri départemental *Vendée Tri* à La Ferrière.

Les déchets papiers et verres sont entreposés au centre de transfert de Givrand puis évacués et valorisés dans les filières dédiées.

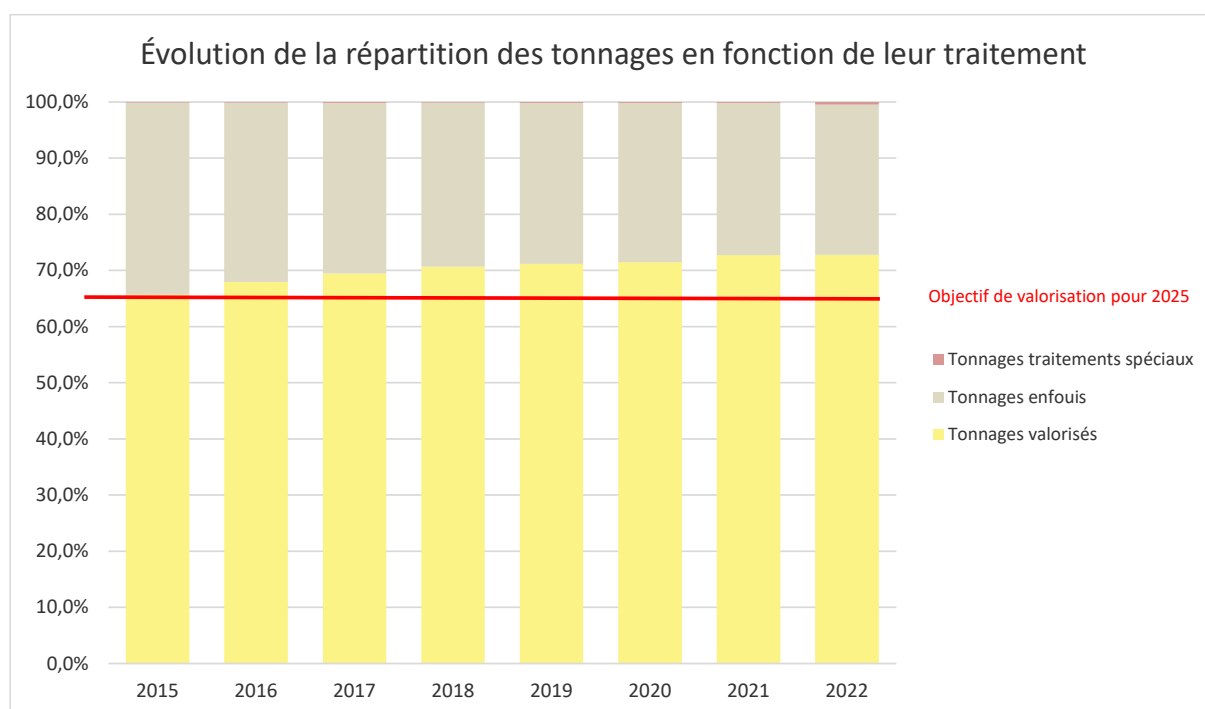
b) Les tonnages traités

Entre 2015 et 2022, malgré une hausse notable des déchets ultimes (tout venant) de déchèterie, on observe une réduction de l'enfouissement (- 13,6 %) rendue possible grâce à la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

Les tonnages valorisés sont de plus en plus importants depuis 2015 avec une évolution de + 43,3 %.

ANNEES	2015	...	2018	2019	2020	2021	2022
Valorisation collecte sélective	6 492	...	8 059	8 286	8 037	8 603	8 727
Valorisation déchèteries	29 490	...	31 775	31 814	31 322	35 804	35 372
Sous-total valorisés (en T)	35 982	...	39 834	40 100	39 359	44 407	44 099
Ordures ménagères résiduelles	16 010	...	12 616	12 316	11 708	12 334	12 262
Refus de tri	295	...	652	619	690	781	841
Déchets ultimes	2 436	...	3 192	3 239	3 210	3 432	3 089
Sous-total élimination (en T)	18 741	...	16 460	16 174	15 608	16 547	16 192
DMS, amiante...	63	...	74	84	107	104	299
Sous-total traitement spéciaux (en T)	63	...	74	84	107	104	299
Total (en T)	54 786	...	56 368	56 358	55 074	61 058	60 591

Sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, le taux de valorisation des ordures ménagères et assimilées dépasse les 65 % requis par les objectifs de la loi sur la Transition Energétique à l'horizon 2025. Ce taux de valorisation a même dépassé les 70 % ces dernières années (72,8% en 2022).



2 - Indicateurs économiques

I. Coûts des flux collectés par la collectivité

	FLUX DE DECHETS ANNEE 2022										Total
	OMR Porte-à-porte	OMR Apport volontaire	Verre Apport volontaire	Emballages - Porte-à-porte	Emballages - Apport volontaire	Papiers Apport volontaire	Déchèteries	Biodéchets des Professionnels	Encombrants Porte à porte	Cartons des professionnels	
Coûts de collecte	1 434 051 €	134 959 €	289 584 €	956 726 €	240 680 €	184 431 €	1 213 809 €	39 230 €	34 853 €	55 425 €	4 583 748 €
Coûts de traitement	2 108 444 €	200 929 €	52 661 €	751 424 €	229 536 €	20 468 €	2 150 755 €	13 653 €	1 635 €	19 929 €	5 549 436 €
Recettes	2 340 €	1 106 €	123 707 €	1 037 772 €	317 362 €	110 831 €	489 238 €	103 €	96 €	19 419 €	2 101 974 €
TVA	211 627 €	17 670 €	17 717 €	98 088 €	25 573 €	9 689 €	170 032 €	3 126 €	871 €	4 464 €	558 857 €
Total	3 751 782 €	352 452 €	236 255 €	768 466 €	178 427 €	103 757 €	3 045 358 €	55 906 €	37 263 €	60 399 €	8 590 067 €
Tonnages	11 261	1 073	4 262	2 545	777	1 561	24 895	239	50	150	46 813
Coûts en €/TTC/T	333 €	328 €	55 €	302 €	230 €	66 €	122 €	234 €	745 €	403 €	183 €

La redevance facturée aux foyers du territoire est affichée comme reposant sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites or, tous les flux de déchets présentent un coût, celui du flux emballages en porte à porte est d'ailleurs proche de celui des OMR en porte à porte.

Le service de collecte des encombrants en porte à porte (sur demande/inscription et limité à 1 fois par an) reste particulièrement onéreux.

II. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée	Montant annuel de la prestation	Echéance
GRIVET FILS SARL	Entretien réparation mécanique poids lourds	Marché public	1 an à compter du 21/03/2020 renouvelable 3 fois	634 970 € HT	14/02/2024
CHOUTEAU PNEUS CHALLANS	Entretien réparation et reprise pneumatiques que poids lourds	Marché public	1 an à compter du 24/09/2020 renouvelable 3 fois	73 337 € HT	23/09/2024
SIMPLICITI	Fourniture, maintenance et assistance du système d'identification des bacs	Marché public	1 an à compter du 14/03/2022 renouvelable 3 fois	229 882 € HT	12/03/2026
SLI BLANCHISSERIE	Location et entretien des vêtements de travail	Marché public	1 an à compter du 12/02/2021 renouvelable 3 fois	34 341 € HT	11/02/2025
ATPMG	Maintenance et assistance du logiciel de facturation REOMI	Marché public	1 an à compter du 18/11/2019 renouvelable 3 fois	11 926 € HT	18/11/2023

III. Compte de résultat du service Régie - Collecte

a) Section fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2022
Atténuation de charges (remboursements, ...)	96 609,70
Produits des services (REOMI, vente composteurs, ...)	9 756 533,80
Dotations et participations	0,00
Autres produits de gestion courante	13 851,12
Produits exceptionnels (Vente de bacs, de conteneurs, ...)	145 784,84
Reprise sur amortissements et provisions	23 528,64
Opérations d'ordre	12 757,00
TOTAL RECETTES	10 049 065,10

Le financement du service est principalement assuré par la facturation de la Redevance des Ordures Ménagères Incitative (R.E.O.M.I), dont le montant s'élève à 9 756 098,99 € en 2022

Le barème tarifaire de la R.E.O.M.I est calculé en fonction des services rendus, il comprend notamment :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte et en point d'apport volontaire,
- La collecte des emballages en porte à porte et en point d'apport volontaire,
- La collecte des verres et des journaux, revues, magazines en point d'apport volontaire,
- Le transport et le traitement des ordures ménagères,
- Le transport, le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- La collecte, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries,
- L'équipement des habitants en moyen de pré-collecte,

- La gestion globale du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (les achats de matériels et fournitures, les impôts, taxes, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amortissements et provisions, les dépenses d'investissement... nécessaires au fonctionnement du service).

La facturation s'effectue après chaque semestre échu. Soit en juillet pour le 1^{er} semestre et en janvier N+1 pour le 2^{ème} semestre.

Une facturation mensuelle est lancée pour les foyers quittant le territoire dans le mois.

Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2022
Charges à caractère général (Carburant, entretien - réparations, , assurances, charges de structures,)	1 764 317,35
Charges de personnel (salaires - GVT - point d'indice - ...)	3 350 646,61
Atténuation de produits	
Dépenses imprévues	
Autres charges de gestion courante (Cotisation TRIVALIS - indemnités - créances irrécouvrables, ...)	3 935 188,15
Charges financières (intérêts d'emprunts)	1 289,84
Charges exceptionnelles (dégrèvement de facturation)	5 608,74
Dotations aux provisions (paiement CET)	0,00
Amortissements	555 637,00
TOTAL DEPENSES	9 612 687,69

Après les charges de personnel, l'entretien des véhicules de collecte pour 584 664,86 et le carburant pour 517 037,57 € représentent les principales charges de fonctionnement du service.

La cotisation Trivalis à hauteur de 3 853 132 € englobe l'ensemble des dépenses de traitement.

La répartition des charges et recettes de traitement est présentée dans le tableau ci-après. La différence entre le montant de cotisation versé pour l'exercice (3 935 188,15) et les dépenses réelles (3 846 084) fait l'objet d'une régularisation en année n+1.

Répartition des dépenses de traitement 2022 (Participation au Syndicat de Traitement des déchets TRIVALIS)	
OM	2 372 734,00 €
BIODECHETS	39 040,00 €
TOUT VENANT	552 447,00 €
DECHETERIES Autres flux	1 584 040,00 €
TRI	988 679,00 €
REFUS DE TRI	104 256,00 €
TOTAL DEPENSES 2022 EN HT	5 641 196,00 €
Reventes matériaux emballages	-425 124,00 €
Produits soutiens Eco- organisme	-1 277 891,00 €
Reventes produits déchèteries (cartons, ferailles,...)	-375 834,00 €

Produits soutiens Eco- organisme TRI déchèteries	-29 843,00 €
TOTAL RECETTES 2022	-2 108 692,00 €
TOTAL CONTRIBUTION 2022 HT	3 532 504,00 €
TVA ACQUITTEE	313 580,00 €
TOTAL CONTRIBUTION 2022 TTC	3 846 084,00 €

La contraction des dépenses et des recettes donne un résultat de fonctionnement positif pour l'exercice 2022 à hauteur de 436 377,41 €.

b) Section investissement

Les recettes d'investissement

Libellé	CA 2022
FCTVA	55 474,44
Subventions (Région pour les véhicules Hydrogène)	29 625,00
Amortissements	555 637,00
TOTAL RECETTES	640 736,44

Les dépenses d'investissement

Libellé	CA 2022
Remboursement du capital des emprunts	40 000,00
Investissements (camion, conteneurs,...)	1 364 799,29
Opérations d'ordre	12 757,00
TOTAL DEPENSES	1 417 556,29

Les principaux investissements sont du matériel roulant pour un peu plus de 1 million d'euros et des conteneurs de collecte pour 284 585,59 euros.

Le résultat de l'exercice en section investissement est négatif de 776 819,85 €, le financement des investissements a donc fait appel au résultat antérieur positif.

3 - Conclusion et perspectives

La quantité de déchets collectés reste stable (excepté pour le papier) après de fortes variations enregistrées suite à l'extension des consignes de tri de 2017 et la mise en place de la tarification incitative en 2018.

Sur la partie déchèterie, les tonnages sont beaucoup moins maîtrisés. La mise en place de nouvelles filières matériaux en lien avec les obligations légales de responsabilité élargie du producteur font que ces installations sont en pleine mutation avec des conséquences techniques et financières non négligeables.

Ces dernières années ont été marquées par la mise en place de nouvelles lois (lois TEPCV² du 17 août 2015 et AGE³ du 10 février 2020) visant à tendre vers une société plus durable. Cette évolution de la législation a une incidence sur la collecte et le traitement des déchets ; ajoutée à la conjoncture économique, le service doit employer tous les axes d'optimisation pour limiter les risques de tensions financières pouvant impacter la grille tarifaire de la redevance.

Les perspectives pour l'année 2023 seront dans la continuité de 2022, à savoir :

- Diminution des fréquences de collecte en porte à porte des ordures ménagères et optimisation des circuits, afin d'ajuster le service au plus près des besoins des usagers.
- Réajustement de la grille tarifaire de la REOMI en fonction des fréquences de collecte des OM et des coûts de l'ensemble des flux
- Renforcer le compostage individuel ainsi que le compostage collectif pour les particuliers,
- Rationnaliser la collecte des biodéchets auprès des professionnels,
- Travailler sur la prévention des déchets,
- Renforcer la communication sur le service et son fonctionnement (le compostage, le tri, le zéro déchet, comment consommer moins de plastique, ...)

² Transition énergétique pour la croissance verte.

³ Anti-gaspillage pour une économie circulaire.